

## Nouveau système de rémunération pour les pharmaciens en Belgique

- Liaison entre les bonnes pratiques pharmaceutiques (décrites dans le « *GUIDE des BONNES PRATIQUES PHARMACEUTIQUES OFFICINALES* ») et une rétribution juste et équitable des services rendus
- Revalorisation du rôle du pharmacien (suivi pharmaceutique, utilisation correcte des médicaments, observance)
- Mettre fin à l'érosion de la marge
- Dissociation pratiquement complète de la rémunération du pharmacien de la marge économique sur le médicament remboursé
- Opération budgétairement neutre pour l'INAMI (=Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité en Belgique)
- Intervention personnelle pour le patient inchangée

